# NOTE D'INFORMATION

#### **ATTIJARI ACTIONS**

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20184 en date du 27/11/2020.

## ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion WAFA GESTION sise à 416
Rue Mustapha El Mâani, 21 000, CASABLANCA représentée par Monsieur Reda HILALI en sa qualité
de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : ATTIJARI ACTIONS

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000036063

- Date et référence de l'agrément : **31/08/2020, GP20109** 

- Date de création : **06/05/1999** 

- Siège social : **163, Av Hassan II,CASABLANCA** 

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01**<sup>er</sup> **janvier** au **31 décembre** 

- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams

- Etablissement de gestion : ATTIJARI GESTION représenté par Monsieur Reda

HILALI en sa qualité de Directeur Général

- Société de gestion : **WAFA GESTION** 

Etablissement dépositaire : Attijariwafa Bank sis à 2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca représenté par Monsieur Youssef ROUISSI en sa qualité de Directeur

**Général Adjoint** 

- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
ATTIJARIWAFA BANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	0522 29 88 88

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **Madame** 

**Bahaa SAAIDI** 

### II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions** 

- Indice de référence : 100% MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca.

Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du fonds vise à obtenir, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indice de référence. Pour y parvenir, l'équipe de la gestion investira principalement sur le marché actions marocain. Aussi, et afin de diversifier les sources de valeurs, le fonds pourra investir dans d'autres marchés (marché obligataire, monétaire et international).

- Stratégie d'investissement :

Le fonds investira en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le fonds pourra également investir, dans la limite de la réglementation en vigueur, une partie de ses actifs en titres d'OPCVM, d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT).

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de ses actifs en autres valeurs et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds ATTIJARI ACTIONS inclut les instruments financiers ciaprès :

- Actions cotées à la bourse des valeurs de Casablanca
- Certificats d'investissements ;
- Droits d'attributions ou de souscriptions ;
- Titres d'OPCVM;
- Titres de FPCT et d'OPCC;
- Titres de créances négociables ;
- Obligations;
- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;
- Créances représentatives des opérations de pensions ;
- Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : Supérieure ou égale à 5 ans.
- Souscripteurs concernés : Grand public Personnes physiques et morales

#### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 11/06/1999
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et de Wafa Gestion selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :
  - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Agences d'Attijariwafa Bank.
  - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;
  - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;
  - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 10h30 et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

## IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Au maximum 3% HT des montants souscrits, dont 0,4% incompressible, acquis au FCP.
  - Commission de rachat maximale :
    - Au maximum 1,5% HT des montants rachetés, dont 0,4% incompressible, acquis au FCP.
  - Cas d'exonération :
    - o A la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :

2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
(1) Frais publications :	20 000 dhs	
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs	
(3) Commissions AMMC :	0,025%	
(4) Dépositaire :	0,08%	
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs	
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.	
Prestations de l'Etablissement de Gestion :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)	
Prestations de WAFA GESTION :	85% * Prestations de l'Etablissement de Gestion	